



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°2024-06-01

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six juin à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune d'ODARS, dûment convoqué, s'est réuni en mairie sous la présidence de Patrice ARSÉGUEL, Maire.

DATE DE CONVOCATION : 21 juin 2024

PRÉSENTS : ARSÉGUEL Patrice, BRETHOUS Jacques, COUJOU DELABIE Marie-Ange, DECROIX Jacques, FAURE Cécile, HAMON Yann, JOURNOU Mathieu, LUVISUTTO Alain, SCIE-NEGRIN Lydie, SORIANO Timothée.

ABSENT EXCUSE : BERTHELOT Béatrice donne procuration à BRETHOUS Jacques, CLARET Laurie donne procuration à JOURNOU Mathieu, JULIEN-DELANNOY Martine donne procuration à ARSEGUEL Patrice.

ABSENT : MERLE Laure

Secrétaire de séance : HAMON Yann

Nombre de membres : En Exercice : 14 Présents : 10 Votants : 13

Participation : Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

D2024-06-01 ATTRIBUTION DES MARCHES « CŒUR DE ODARS » : **travaux de réhabilitation de deux bâtisses dans la commune d'Odars**

Monsieur le maire rappelle que dans le cadre du projet « **Repenser le cœur d'Odars** », la maison des associations et ses dépendances vont être rénovées et réaménagées pour devenir un lieu de convivialité et d'échanges multiculturels pour ses habitants.

Monsieur le Maire rappelle qu'afin de réaliser les travaux, une consultation sous forme de procédure adaptée ouverte a été lancée selon les dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la Commande Publique.

Monsieur le Maire rappelle la procédure, l'analyse des candidatures, l'examen et l'analyse des offres, les négociations ainsi que la conclusion.

Les éléments structurants du marché sont les suivants :

- Durée : **13 mois** dont 1 mois de préparation.
- Date prévisionnelle de début des travaux : **Juillet 2024**.

Nombre et consistance des lots :

N° du Lot	Désignation
01	TERRASSEMENTS-VRD
02	GROS-ŒUVRE-DEMOLITIONS FACADES
03	CHARPENTE COUVERTURE
04	MENUISERIES EXTERIEURES
05	SERRURERIE- PERGOLA- SIGNALETIQUE
06	CLOISONS-DOUBLAGES-FAUX PLAFONDS
07	MENUISERIES INTERIEURES
08	REVETEMENTS SOLS DURS-FAIENCE
09	REVÊTEMENTS SOLS SOUPLES
10	PEINTURE-NETTOYAGE
11	COURANTS FORTS- COURANTS FAIBLES - PHOTOVOLTAÏQUE
12	PLOMBERIE- CHAUFFAGE-VENTILATION-RAFRAICHISSEMENT
13	ASCENSEUR-PLATEFORME ELEVATRICE
14	ESPACES VERTS

Chaque lot fait l'objet d'un marché distinct. Les candidats pourront soumissionner pour un ou plusieurs de ces lots.

Monsieur le Maire expose que suite à l'analyse des offres et en application des critères de jugement énoncés dans le règlement de la consultation, la commission travaux réunie le 18 juin 2024 a approuvé l'analyse des offres.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- Pour le **lot N° 1**, d'attribuer le marché à l'entreprise à **TP D'OC** pour un montant forfaitaire de **73 000,00 € HT**
- Pour le **lot N° 2**, d'attribuer le marché à l'entreprise à **NEROCAN BATIMENT** pour un montant forfaitaire de **264 000, 00 € HT**
- Pour le **lot N° 3**, d'attribuer le marché à l'entreprise **OCCITANIE TOITURE** pour un montant forfaitaire de **66 360,00 € HT**

- Pour le **lot N° 4**, d'attribuer le marché à l'entreprise **LABASTERE 31** pour un montant forfaitaire de **96 000,00 € HT**
 - Pour le **lot N° 5**, d'attribuer le marché à l'entreprise **SOMOBOIS** pour un montant forfaitaire de **26 500,00 € HT**
 - Pour le **lot N° 6**, d'attribuer le marché à l'entreprise **ARMAND PEREIRA** pour un montant forfaitaire de **99 761,16 € HT**
 - Pour le **lot N° 7**, d'attribuer le marché à l'entreprise **COUCOUREUX BATIMENTS** pour un montant forfaitaire de **39 000,00 € HT**
 - Pour le **lot N° 8**, d'attribuer le marché à l'entreprise **BATIREA** pour un montant forfaitaire de **38 000,00 € HT**
 - Pour le **lot N° 9**, d'attribuer le marché à l'entreprise **STE TOULOUSAINNE DECORATION HABITATION** pour un montant forfaitaire de **17 129,67 € HT**
 - Pour le **lot N° 10**, d'attribuer le marché à l'entreprise **LACOMBE** pour un montant forfaitaire de **19 000,00 € HT**
 - Pour le **lot N° 11**, d'attribuer le marché à l'entreprise **SOCIETE TOULOUSAINNE D'ELECTRICITE** pour un montant forfaitaire de **101 222,22 € HT**
 - Pour le **lot N° 12**, d'attribuer le marché à l'entreprise **ADECOTHERM** pour un montant forfaitaire de **73 305,41 € HT**
 - Pour le **lot N° 13**, d'attribuer le marché à l'entreprise **PYRENEES BATIMENT SERVICE** pour un montant forfaitaire de **23 400,00 € HT**
 - Pour le **lot N° 14** : de déclarer la procédure sans suite et de la relancer ultérieurement après modification du cahier des charges ;
 - Pour un montant total de **936 678,46 € HT ;**
-
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés et toutes pièces afférentes
 - d'autoriser Monsieur le Maire à notifier aux entreprises les marchés de travaux

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus. Copie de la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne pour le contrôle de sa légalité.

Le Maire
Patrice ARSÉGUEL



Le Maire / Président certifie informer que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.